

|                                                                                   |                                                                           |                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|  | <b>Procès-verbal de Comité de direction</b><br><b>Vendredi 28/03/2025</b> | <b>Compte rendu</b><br><b>N°02-2025</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|

|                                                                              |                         |                          |                         |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b><u>Présents:</u></b>                                                      |                         |                          |                         |
| <b><u>Collège 1</u></b>                                                      |                         | <b><u>Collège 2</u></b>  |                         |
| <b><u>Titulaires</u></b>                                                     | <b><u>Suppléant</u></b> | <b><u>Titulaires</u></b> | <b><u>Suppléant</u></b> |
| Arnaud CHATTARD                                                              | Gilbert MAUGIRON        | Damien GIRARD            | Ricardo PEZ             |
| Jean-Michel BRUGNERA                                                         | Philippe FAURE          |                          | Alain COLLAUD           |
| Fabiola COUHIN                                                               |                         |                          |                         |
| <b><u>Membres qualifiés</u></b> : Le petit train de la Mure, Gites de France |                         |                          |                         |

|                                                                                                                                                                                                                                        |                         |                          |                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b><u>Absents:</u></b>                                                                                                                                                                                                                 |                         |                          |                         |
| <b><u>Collège 1</u></b>                                                                                                                                                                                                                |                         | <b><u>Collège 2</u></b>  |                         |
| <b><u>Titulaires</u></b>                                                                                                                                                                                                               | <b><u>Suppléant</u></b> | <b><u>Titulaires</u></b> | <b><u>Suppléant</u></b> |
| Raymond MASLO                                                                                                                                                                                                                          | Richard BATKO           | Franck PERRON            | Gérard JACQUEMIN        |
| Alain SIAUD                                                                                                                                                                                                                            | Fabienne PREVOT         | Guillaume MACE           | Raoul ATTANASIO         |
| Guillaume MONTANER                                                                                                                                                                                                                     | Franck GERBI            | Nicolas CABUS            | Magali MAZZEGA          |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                         | Florian GARRIGUES        | Stéphanie GIRARDEY      |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                         | Christophe DAPPEL        |                         |
| <b><u>Membres qualifiés</u></b> :<br>Fabien MULYK, Parc des<br>Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre<br>d'Evasion, Marie-Noëlle BATTISTEL, ESF Alpe du Grand Serre |                         |                          |                         |

|                                                   |                         |                          |                         |
|---------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b><u>Excusés:</u></b>                            |                         |                          |                         |
| <b><u>Collège 1</u></b>                           |                         | <b><u>Collège 2</u></b>  |                         |
| <b><u>Titulaires</u></b>                          | <b><u>Suppléant</u></b> | <b><u>Titulaires</u></b> | <b><u>Suppléant</u></b> |
| Coraline SAURAT                                   | Marie-Claire DECHAUX    | Paolo FONTEBASSO         | Sœur Marie-France       |
| Alain MENDEZ                                      | Pascal CHARLES          |                          | BROTHIER                |
| <b><u>Membres qualifiés</u></b> : Gites de France |                         |                          |                         |

*Nombre de membres en exercice : 15*  
*Nombre de présents : 8 dont 5 titulaires et 3 suppléants*  
*Nombre de pouvoirs : 0*  
*Nombre de voix délibératives : 8*

## Ordre du jour

- Tarifs régie recettes et avances Matheysine Tourisme
- Barème frais professionnels
- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024

- Affectation du résultat 2024
- Vote des créances éteintes et des admissions en non-valeur
- Budget primitif 2025
- Vote de la convention de partenariat Corps
- Vote de la convention de partenariat SIVOM
- Vote de la convention avec la CCM pour l'encaissement des recettes de la Gare du Temps
- Approbation de la procédure de vote en visioconférence
- Questions diverses

### Le mot du Président

M. le président excuse les absents et remercie les présents, M. le directeur présente l'ordre du jour.

### Tarifs régie recettes et avances Matheysine Tourisme

M. le directeur explique la grille tarifaire, indique que seuls les nouveaux tarifs sont proposés à délibération. En premier lieu, il convient de définir les tarifs des formations pour les non-adhérents de Matheysine Tourisme. Les tarifs proposés pour une demi-journée sont de 70€ et de 140€ par journée de formation. Les élus dans l'assemblée trouvent le tarif prohibitif. M. le directeur explique que les tarifs sont dans les fourchettes car le temps de formation est coûteux lorsqu'elles sont dispensées par un prestataire. Et le tarif dissuasif incite les socio-pro à adhérer à Matheysine Tourisme.

L'objectif des formations est la montée en compétence des socio-pro, les formations dispensées sont par exemple sur des applicatifs comme Canva, s'améliorer sur le digital, participer à des réunions avec l'Ageden.

M. Rebreyend pour Gîtes de France demande le recul qu'on a sur les formations proposées jusqu'à aujourd'hui (le nombre de participant ?). M. le directeur explique qu'il y a eu selon les formations entre 4 et 12 personnes, il apporte une explication concernant le prix de l'adhésion, cette dernière est en fonction de la catégorie du socio-pro ou de l'hébergement.

M. le président explique le principe de la convention avec Gîtes de France et que tous les hébergeurs en centrale chez eux bénéficient du partenariat.

Mme Battistel et M. Astrua demande quel est la répartition des hébergements partenaires entre les hébergements référencés chez Gîtes de France, Airbnb et les loueurs en direct. M. le directeur explique qu'il pourra apporter cette information lors de la réunion de lancement de la saison estivale.

M. le directeur explique la vente future des Cartoguides du Trièves car il y a de la demande notamment à l'office du tourisme de la Mure. L'office va également proposer à la vente le livre : Photos Lumières en Matheysine avec un tarif public à 36€ et 28€ pour les partenaires. Il s'agit du premier achat revente avec une édition du plateau et, où la relation est en direct avec l'éditeur.

M. le directeur explique ensuite qu'on rajoute à la boutique un produit souvent demandé qui est la carte postale dans la rubrique produit souvenir. Il présente les fourchettes de tarifs :

- entre 2 et 3€ pour le public,

- entre 1 et 2€ pour les partenaires.

Le conseil de direction vote un tarif de 2€ pour le public et 1€ pour les partenaires.

M. Astrua pour Gîtes de France demande s'il existe la possibilité d'acheter des cartes postales interactives. M. le directeur explique que ce n'est pas prévu à ce jour.

Mme Ruelle pour le Petit Train de la Mure indique qu'ils ont vendu plus de 1000 cartes l'année dernière au tarif de 1€ car à 2€ ils avaient peu de vente.

M. Astrua demande le prix pour les centres de vacances et M. le directeur indique que le prix est de 1€ s'ils sont partenaires.

Le tarif, pack mug et affiche, réservé au public est présenté à 20€, ils ont le choix de l'affiche + d'un mug.

Enfin, le tarif B to B est proposé au vote entre 50€ et 80€. Il s'agit de prestataires extérieurs à la Matheysine qui souhaiteraient qu'on relaie de l'information sur leurs activités et n'appartenant pas à la Matheysine.

Le tarif voté est de 80€.

M. le directeur explique la possibilité de proposer des pourcentages de remise exceptionnelle sur l'ensemble des produits en vente, les pourcentages proposés vont de 5 à 50% pour pouvoir proposer des remises librement sur les volumes de commandes importants.

La délibération est votée à l'unanimité.

### Révision du barème frais professionnels

M. le directeur propose de nouveaux barèmes car il y a une grosse variation des tarifs selon les périodes. Il explique que les dépenses sont remboursées au réel dans la limite des plafonds fixés ci-dessous :

|                            | PARIS et départements 92-93-94                                  | Autres départements                                             |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Logement et petit déjeuner | <b>Ancien barème 130€</b><br><b>Nouvelle proposition : 200€</b> | <b>Ancien barème 100€</b><br><b>Nouvelle proposition : 130€</b> |
| Repas                      | <b>Ancien barème 35€</b><br><b>Nouvelle proposition : 40€</b>   | <b>Ancien barème 30€</b><br><b>Nouvelle proposition : 35€</b>   |

Les tarifs proposés sont votés à l'unanimité.

La délibération est votée à l'unanimité.

M. le président propose de présenter les réalisations budgétaires 2024 et les propositions budgétaires 2025. Il explique qu'il convient de voter le compte de gestion tenu par la trésorerie, le compte de résultat tenu par les services de Matheysine Tourisme, l'affectation de résultat et le budget 2025.

A travers le budget, les membres du conseil de direction donnent à M. le président la possibilité de payer les dépenses et encaisser les recettes à hauteur des sommes inscrites et M. le président donne délégation à M. le directeur à son tour pour la mise en œuvre.

M. le président explique la hausse de certaines lignes budgétaires notamment la soustraction générale avec la création de l'espace partenaire et beaucoup d'actions de mises à jour (par exemple le site internet et la place de marché). Cette année, un budget de 2500€ est alloué pour l'achat de textile pour l'équipe de Matheysine Tourisme. Le budget communication est en hausse par rapport à l'exercice 2024 ; notamment avec la mutualisation du plan de communication de la station de l'Alpe du Grand Serre avec la société SAS SAAGS. Le budget accueil est également en hausse avec l'achat d'oriflamme et la participation de l'équipe d'accueil à de nombreux salons en partenariat avec des socio-pro comme Le petit Train de la Mure et la Mira.

Une ligne budgétaire est inscrite à hauteur de 12 000€ pour le paiement des frais du siège de Matheysine Tourisme à la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM). A ce jour, la CCM n'a jamais facturé les flux mais en contrepartie Matheysine Tourisme réalise des actions de valorisation de la CCM (inscription dans la convention d'objectifs).

On constate également une hausse des charges de personnel avec 2 contrats en alternance cette année. Toute la communication de Matheysine Tourisme est construite par l'équipe de Matheysine Tourisme, constituée d'une responsable communication et de 2 alternants. A ce jour ce sont 5 réseaux sociaux gérés, toutes les publications et des partenariats (Villes sanctuaires de France, route Napoléon). M. le président cite en exemple la parution d'un article sur le magazine enduro trail rédigé par l'équipe communication de Matheysine Tourisme. L'équipe communication travaille également à 50% de son temps pour la CCM et depuis la semaine dernière la pastille sur la nature du territoire matheysin est dans les replays de France TV (la cible est les 25-60 ans de la région Auvergne Rhône-Alpes), le coût a été de 3k€ et cela donne une bonne visibilité pour le territoire.

M. le président présente ensuite les charges de personnel qui sont budgétisées à 408k€ pour 9 ETP (équivalent temps plein) dont 6 saisonniers. Cette année il y a le recrutement d'un employé à temps plein qui sera payé pour moitié avec la CCM pour la gestion de la Gare du Temps. Le paiement sera sous la même forme que le personnel de Corps et du Mole de Savel. Les employés sont payés par Matheysine Tourisme et leurs salaires chargés sont refacturés à la commune de Corps et au Sivom du Lac de Monteynard.

M. le président explique que le conseil communautaire vote le budget le 10 avril et qu'au budget - volet tourisme, la prise en charge d'un alternant est inscrite.

Par ailleurs, en nomenclature M4, il y a l'obligation de faire des provisions et notamment pour les congés payés. Cette année sont donc inscrits 15k€ de congés payés pour l'éventuel départ d'un salarié en cours d'année. Cette provision est annulée l'année suivante et on provisionne à nouveau (écriture semi-budgétaire).

La convention collective a prévu une augmentation de 2% de la valeur du point le 1<sup>er</sup> mars 2025. M. le directeur a souhaité passer en CDI des saisonniers et cela a induit des augmentations de salaire.

M. le président explique que la masse salariale est un pôle de dépenses important et que l'objectif est de pouvoir pérenniser les dépenses, tout en gardant un volume financier pour mener des actions sur le territoire. Le budget suit le principe de prudence avec des dépenses au plus proche de la réalité et des recettes évaluées avec prudence. Une part du résultat de fonctionnement est « protégé » en 022 en dépenses exceptionnelles.

Un zoom est fait sur les recettes 2025 budgétisées. La taxe de séjour représente pour l'année 2024, 180k€ de recettes, mais un camping a payé l'année 2023 et 2024 en 2024. Au budget 2025 la taxe de séjour représente 130k€, M. le directeur explique qu'il faut être prudent car il peut y avoir des fermetures d'établissement ou des impayés. Les recettes versées par la CCM représentent 273k€ soit 43% des recettes totales.

A ce jour la dette taxe de séjour de la structure Valbo Camp n'est toujours pas réglée, la Communauté de Communes vérifie que les paiements sont à jour avant d'octroyer des subventions.

Un aparté est fait concernant l'obligation de déclaration des hébergeurs à la taxe de séjour même si 100% des réservations passent par Gîtes de France. M. le président explique que la procédure de taxation d'office sera mise en place et que les personnes n'ayant pas fait leur déclaration seront taxées prochainement. M. le président montre la plateforme de déclaration et donne des exemples.

M. le président explique la construction du budget, il a demandé à M. le directeur de retravailler les charges de personnel afin que ces dernières soient pérennes et que le budget soit sain et viable à la fin de son mandat.

Les investissements prévus en 2025 sont notamment les aménagements à la Gare du Temps et le renouvellement du parc informatique. Les ordinateurs sont des ordinateurs reconditionnés (remis à neuf) et performants, il est composé de 16 postes informatiques aujourd'hui.

La subvention d'investissement a été réaffectée en 2024 pour alléger les écritures pour ordre. Elle était initialement sur le budget de fonctionnement.

M. le président fait un zoom sur les différents pôles et présente les augmentations prévues sur les différents services ; les services avec les plus fortes augmentations sont le service communication et l'accompagnement des socio-professionnels.

M. le directeur explique que chaque service a un budget et que chacun doit travailler avec l'enveloppe allouée.

### Approbation du compte de gestion 2024

M. le président présente le compte de gestion tenu par la trésorerie. Les résultats de clôture pour le budget de fonctionnement sont de 153 106.20€ et pour le budget d'investissement de 20 670.98€. Les résultats cumulés sont donc de 173 777.18€.

Le compte de gestion 2024 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

#### **Approbation du compte administratif 2024**

M. le président sort de la salle et M. Collaud Alain élu de la commune de La Morte présente les résultats du compte administratif. Ils sont identiques aux résultats du compte de gestion.

Le compte administratif 2024 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

#### **Affectation du résultat 2024**

M. le président explique qu'il n'y a pas d'affectation obligatoire à la couverture d'auto-financement et que l'affectation sera à l'excédent reporté d'investissement (001) pour la somme de 20 670.98€.

L'affectation de résultat 2024 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

#### **Vote des créances éteintes et des admissions en non-valeur**

M. le président explique que les créances éteintes sont des créances irrécouvrables à la suite d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire du créancier par exemple). Le montant proposé par le comptable public est de 330€ à inscrire au budget 2025.

Les créances admises en non-valeur correspondent, quant à elles, aux créances ne pouvant être recouvrées en raison de la situation du débiteur (insolvabilité...) qui induit un échec des tentatives de recouvrement. Le montant proposé par le comptable public à inscrire au budget 2025 est de 115,14€.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **Budget primitif 2025**

M. le président présente le budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 641 751.20€ et le budget d'investissement équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 54 079.98€.

M. le directeur intervient en annonçant que le budget de l'office de tourisme intercommunal est bien inférieur aux budgets des communes et intercommunalités voisines. Le budget est calibré en fonction du développement touristique du territoire et ce dernier grossira si l'attractivité du territoire et le développement touristique augmente.

M. le président rappelle que chacun fait en fonction de ses moyens financiers. Aujourd'hui il manque la partie commerciale à développer avec la place de marché afin de créer nos propres recettes.

M. le président soumet le budget 2025 au vote, il est approuvé à l'unanimité.

### **Vote de la convention de partenariat Corps**

Cette année, Matheysine Tourisme, à la demande de la commune de Corps, va recruter un conseiller en séjour à temps plein du mardi au samedi du 26 mai au 30 septembre 2025. C'est une nouveauté car en 2024, le conseiller en séjour était présent à 60%. Le salaire chargé du conseiller en séjour est entièrement refacturé à la commune de Corps.

M. Astrua pour Gîtes de France explique qu'il manque des aires de baignade surveillées sur le territoire. Cela vient du manque de démarche pour motiver les jeunes à passer les diplômes pour être surveillant. M. le président expose le problème du Lac du Sautet avec le phénomène de marnage et l'obligation de bouger les bouées tous les jours. Le poste est donc difficile et peu attractif.

La convention de partenariat est soumise à délibération par M. le président, elle est approuvée à l'unanimité.

### **Vote de la convention de partenariat SIVOM du Lac de Monteynard**

M. le directeur présente la convention. Un conseiller en séjour est recruté du 28 avril au 30 septembre 2025. Il sera chargé de l'accueil au Mole et nouveauté cette année, il vendra également les tickets et abonnement de parking. En revanche il ne gérera pas le service après-vente et les problèmes logistiques liés aux barrières. Le SIVOM du Lac de Monteynard verse la somme de 15995€ pour le paiement du conseiller en séjour et la somme de 800€ pour la gestion des tickets et abonnements (somme forfaitaire).

### **Vote de la convention avec la CCM pour l'encaissement des recettes de la Gare du Temps**

M. le directeur explique que Matheysine Tourisme est chargé de la gestion de l'espace de coworking et de la salle de séminaire de la Gare du Temps pour le compte de la CCM. Un salarié a été recruté à temps plein pour gérer cet espace à 50% et il est parallèlement chargé de l'accueil au bureau touristique de la Mure situé dans les mêmes locaux le reste du temps. La CCM prend donc en charge 50% de son salaire.

Afin de pouvoir encaisser les recettes de cet espace, il convient de signer une convention avec la CCM fixant les modalités de reversement.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

M. le directeur explique la présence de Matheysine Tourisme sur quasi tous les sites du territoire. Une convention est également en cours avec le Parc des Ecrins. Seule la maison du tourisme de la Motte d'Aveillans reste indépendante sous cette forme.

### **Approbation de la procédure de vote en visioconférence**

M. le directeur présente la procédure de vote en Visio conférence. Toutes les délibérations peuvent être votées en Visio sauf les budgets. Cette procédure est utile pour que les membres absents puissent tout de même participer au vote des délibérations et ne soient pas uniquement spectateurs.

## Questions diverses

M. Astrua sollicite une réunion pour les hébergeurs en présence de Mme Battistel (députée) et des élus de la CCM pour parler des problèmes de fréquentation du territoire et donc de la baisse des taux de réservation des hébergements. Mme Battistel répond qu'elle se tient à disposition.

M. le président qui est également le vice-président au tourisme à la CCM souhaite présenter les réalisations récentes.

La première grosse réalisation concerne la prairie de la Rencontre inaugurée le 8 mars 2025. M. Faure, maire de la commune de Laffrey, explique qu'il conviendrait de mettre en place une mesure pour protéger la réplique de la statue de Napoléon car elle est facilement démontable. M. le président de son côté explique que la CCM a payé le moule pour la réaliser et que ce dernier est disponible si des communes souhaitent réaliser une réplique. Concernant ce projet, les communes de Corps et la Mure sont également impliquées et des animations sont prévues pour les lier sur le thème napoléonien.

Ensuite M. le président explique que Matheysine Tourisme a mis en place un Label Vélo et que la CCM a approuvé un schéma VTT avec toutes les pistes et circuits référencés. Le sud du territoire était non labellisé jusqu'à ce jour. Il n'y avait donc pas de balisage mis en place au Sud. Sur le plateau Matheysin et dans le Valbonnais il convient de refaire le balisage pour avoir une unité sur le territoire. Des conventions sont en cours de signature. Il y a de nombreux départs sur plusieurs lieux du territoire et des endroits spécifiques pour des pratiques particulières (maniabilité, enduro ...).

M. Rebreyend explique les problèmes rencontrés sur les chemins PDIPR avec des pistes souvent non entretenues et des panneaux cassés. M. le Président explique que le Vice-Président concerné est conscient de ce problème. Aujourd'hui un contrat est en cours avec des entreprises et il souhaite à l'avenir mettre en place un marché à bon de commande et la CCM va embaucher 2 patrouilleurs pour faire le suivi de ces chantiers. Un travail est mené pour améliorer l'entretien de ces chemins. Une attention doit être toutefois portée car tous les panneaux jaunes ne sont pas des chemins PDIPR ; jadis le Département avait autorisé la pose de ces mêmes panneaux par les communes.

M. le directeur rappelle l'existence de l'application Suricate qui permet de déclarer les chemins non entretenus.

M. le président explique le projet de réfection de l'espace pataugeoire au Lac du Sautet près du restaurant, l'investissement est de 180k€ dont 30k€ à la charge de la CCM car il y a la participation de la commune de Corps et le projet est subventionné. L'espace sera dédié à un public de jeunes enfants et il y aura aussi la mise en place de tables de ping-pong.

M. Brugnera, maire de la commune de Mayres-Savel, explique la problématique du bateau La Mira.

Aujourd'hui des travaux obligatoires sont à faire sur le bateau pour permettre sa navigation mais ces derniers ne seront pas faits faute de budget. L'actuel gérant ne signera pas d'AOT

(autorisation d'occupation temporaire du domaine public) et une DSP (délégation de service public) est impossible.

La préoccupation de chacun concerne CDL Croisière. En effet, si CDL Croisière n'est pas en mesure d'exploiter la Mira, cela entraînera la chute d'autres prestataires comme le Petit train de la Mure ou la Mine Image, et un véritable manque à gagner pour les hébergeurs du territoire. Par ailleurs, si CDL Croisière ne peut plus exploiter le bateau, le Sivom du Lac de Monteynard devra payer des indemnités à hauteur du million d'euro avec des répercussions sur les communes adhérentes au Sivom.

L'Assemblée générale du SIVOM est prévue le mardi 8 avril 2025.

Le comité de direction est clôturé à 12h15.